

HSBC Evolution Patrimoine Vie

Le contrat d'assurance-vie qui s'adapte tout au long de votre vie patrimoniale

► En quelques mots

HSBC Evolution Patrimoine Vie⁽¹⁾ est un contrat d'assurance vie qui s'adapte à l'évolution de vos besoins tout au long de votre vie patrimoniale. Il vous permet de valoriser et transmettre votre capital dans le cadre fiscal avantageux de l'assurance vie tant au niveau de la fiscalité des rachats que de la fiscalité successorale⁽³⁾.

► Caractéristiques

Trois modes de gestion sont accessibles :

- **La gestion libre⁽⁴⁾ :**

Accessible à partir de 10.000 euros⁽²⁾, elle vous permet d'accéder à plus de 80 supports représentatifs de toutes les classes d'actifs et allocations géographiques⁽⁸⁾. Vous disposez d'options financières pour optimiser la performance de vos investissements ou d'une gestion avec mandat d'arbitrage (accessible à partir de 150.000 euros) pour déléguer la gestion des unités de compte auprès de spécialistes de la gestion financière.

- **La gestion pilotée⁽⁴⁾ :**

Elle vous donne accès dès 1.000 euros à **4 allocations de gestion** que vous sélectionnez selon votre appétence au risque.

Les Profil 30 – Profil 70 – Profil 90 :

Ces profils vous donnent accès à l'OPC HSBC World Selection 4⁽⁸⁾ dont l'objectif est de faire croître votre capital en investissant dans une large sélection de classe d'actifs sur les marchés mondiaux : une sélection de fonds et de gérants que nous considérons comme les meilleurs dans leur domaine, qu'ils soient ou non membres du Groupe HSBC, grâce à l'expertise de nos spécialistes de la multigestion présents sur les principales places financières mondiales.

En effet, les noms des allocations font référence à la proportion de HSBC World Selection 4 (HWS4)⁽⁸⁾ présente dans chaque profil :

Profil 30 :
70% fonds €
30% HWS4

Profil 70 :
30% fonds €
70% HWS4

Profil 90 :
10% fonds €
90% HWS4

Le Profil personnalisé :

Vous sélectionnez un maximum de 6 supports différents, dont le fonds en euros (de 0 à 70 % maximum de votre investissement), parmi plus de 80 supports⁽⁸⁾.

Afin de maintenir la composition d'origine que vous avez choisie fonction de votre profil, la gestion pilotée bénéficie **d'un rééquilibrage semestriel, automatique et gratuit.**

- **La gestion avec mandat d'arbitrage / La gestion déléguée :**

Vous souhaitez déléguer la gestion de votre investissement en unités de compte⁽⁸⁾ à des experts financiers afin de bénéficier d'une optimisation permanente et réactive de la gestion :

Grâce à l'expertise et aux compétences des professionnels de la gestion de HSBC France, votre client bénéficie d'un accompagnement personnalisé afin de répondre à la complexité accrue des marchés financiers ;

Vous choisissez entre deux profils de mandats visant deux objectifs d'investissement : le profil « Patrimoine Monde et Emergents » et le profil « Patrimoine Monde et Europe HSP ».

A partir de 30 000 euros d'allocation minimum sur les unités de compte, vous accédez à la gestion avec mandat d'arbitrage des contrats HSBC Stratégie Patrimoine Vie et Capitalisation : il signe auparavant avec la Banque en tant qu'intermédiaire (le mandataire) un mandat d'arbitrage l'autorisant à effectuer en son nom et pour son compte les arbitrages qu'elle jugera nécessaires, et ce uniquement sur les unités de compte (O.P.C.)⁽⁸⁾. Les arbitrages depuis le fonds en euros vers le profil du mandat ou en réinvestissement sur le fonds en euros sont soumis à votre seule décision.

Les investissements sur les unités de compte, soumises aux fluctuations du marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse et présentent un risque de perte en capital.

► **Caractéristiques fiscales**

HSBC Evolution Patrimoine Vie⁽¹⁾ bénéficie du cadre fiscal avantageux de l'assurance-vie⁽³⁾ pour l'imposition sur le revenu en cas de rachat et lors de la transmission du capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès.

► **Options**

- **Options de la gestion libre pour encadrer votre investissement face aux aléas des marchés financiers**

- **L'investissement progressif⁽⁴⁾** : Cette option vous permet d'entrer de manière progressive sur les marchés financiers afin de lisser le risque d'investissement. Il vous suffit de déterminer un ou plusieurs supports cibles sur lesquels vous investirez régulièrement (versements mensuels ou trimestriels) sur un horizon défini avec votre conseiller (3 mois, 6 mois ou 12 mois).

- **L'arbitrage automatique des plus-values⁽⁴⁾** : Cette option vous permet d'arbitrer les plus values réalisées au-delà d'un certain seuil sur le support concerné et de les basculer vers un ou plusieurs supports cibles (du plus sécuritaire au plus dynamique) dans un objectif de protection ou de dynamisation de vos gains. Après chaque constatation hebdomadaire, si les gains atteignent le seuil que vous avez préalablement fixé, l'arbitrage se déclenche automatiquement.

- **La limitation des moins-values⁽⁴⁾⁽⁵⁾** : Pour protéger vos investissements en cas de décrochage important des marchés financiers en désinvestissant automatiquement l'intégralité de vos avoirs sur le support concerné si le seuil de moins-values que vous avez fixé est atteint. Comment ? En désinvestissant automatiquement l'intégralité de la valeur acquise sur le support concerné si le seuil de moins-values que vous avez fixé est atteint. Après chaque constatation hebdomadaire, si les pertes atteignent le seuil que vous avez préalablement fixé, l'arbitrage se déclenche automatiquement.

- **La garantie plancher**

HSBC France

Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris
Siège social : 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
Banque et Intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS
(Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance www.orias.fr) sous le n° 07 005 894.

HSBC Assurances vie (France)

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Paris
Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08 - Siège social : 15, rue Vernet - 75008 Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances.

Vous avez la possibilité d'opter à l'adhésion pour la **garantie plancher**⁽⁶⁾. Cette option vous permet de transmettre, en cas de décès, aux bénéficiaires que vous aurez désignés, au minimum les sommes nettes de frais d'entrée investies et non rachetées sous certaines limitations⁽⁷⁾.

(1) HSBC Evolution Patrimoine Vie, contrat d'assurance collective sur la vie en euros et à capital variable, à adhésion individuelle et facultative, est souscrit par HSBC France auprès d'HSBC Assurances Vie (France), entreprise régie par le Code des Assurances. Dans la limite des dispositions contractuelles.

(2) Minimum conseillé.

(3) Fiscalité applicable au 01/01/2015 aux résidents fiscaux français, sous réserve des modifications ultérieures de la législation fiscale.

(4) Dans la limite des dispositions prévues par la Notice d'Information du contrat.

(5) La mise en jeu de cette option limitera la perte sur le support source au niveau fixé mais réalisera définitivement la perte sur le support source.

(6) Dans la limite des dispositions prévues par la Notice d'Information du contrat. Cette option est soumise à des formalités médicales.

(7) Le montant du capital supplémentaire versé dans le cadre de la garantie plancher est limité à 50% des versements nets de frais d'entrée et dans la limite de 750 000 euros. La survenance de votre 75^{ème} anniversaire mettront fin à la garantie.

(8) Avant de souscrire un OPC (organisme de placements collectifs), vous devez prendre connaissance impérativement et attentivement du prospectus simplifié, document réglementaire agréé par l'AMF, disponible auprès des agences HSBC ou en consultant l'adresse électronique www.hsbc.fr/supports-assurancevie ainsi que des Conditions Générales du contrat et de l'annexe Supports financiers présentant les supports disponibles sur le contrat et les frais applicables. Le souscripteur éventuel devra au préalable s'assurer de la compatibilité de la souscription avec la réglementation dont il relève. **Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs, les investissements soumis aux fluctuations de marché, peuvent varier tant à la baisse qu'à la hausse.** Les investissements dans les pays émergents présentent un risque significativement plus élevé que les marchés des pays développés. Ce surcroît de risque est lié à la faible maturité et liquidité de ces marchés ainsi qu'aux risques géopolitiques et économiques liés aux pays émergents. Ces informations ne constituent pas un engagement de la part de HSBC et sont susceptibles de modification sans avis préalable.

HSBC France

Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros - SIREN 775 670 284 RCS Paris

Siège social : 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris

Banque et Intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS

(Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance www.orias.fr) sous le n° 07 005 894.

HSBC Assurances vie (France)

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Paris

Adresse postale : 75419 Paris Cedex 08 - Siège social : 15, rue Vernet - 75008 Paris

Entreprise régie par le Code des Assurances.

